

TEOMI : il est grand temps de faire pucer vos bacs de collecte !

Depuis 2023, des enquêteurs sont passés en porte à porte dans les 32 communes de l'agglomération pour expliquer les changements en matière de collecte des déchets et identifier les bacs des usagers.

Si vous n'avez pas reçu la visite des enquêteurs TEOMi, ni reçu leur avis de passage, ou si vous n'avez pas eu le temps de prendre rendez-vous avec eux...

Contactez nos équipes au 02 96 77 30 99 ou à accueilcollecte@sbaa.fr pour être prêt au 1er janvier 2025 ! (en indiquant votre nom, adresse, numéro de téléphone, le nombre de personnes composant le foyer, le nom et les coordonnées de leur propriétaire en cas de location).

En effet, à partir du 1er janvier 2025, si votre bac d'ordures ménagères n'est pas identifié (c'est à dire pucé lors de l'enquête), le bac ne sera pas collecté.



Rappel du calendrier

2024 : Fin de l'enquête en porte à porte en août. Des poignées de porte (modèle jaune) sont actuellement accrochées et ce jusqu'à la fin de l'année sur les poubelles marron non pucées pour rappeler qu'il est urgent de se faire connaître des services de l'Agglomération.

2025 : Une phase de comptage à blanc est prévue en 2025. Des poignées de porte (modèle rouge) seront installées sur les bacs marrons non pucés. Les bacs non identifiés ne seront plus collectés.

2026 : La TEOMi rentrera en application au 1er janvier 2026 pour une facturation en 2027.

1er janvier 2027 : TEOMi dans toute l'agglomération. Les données sont transmises aux impôts pour facturation dans l'avis d'imposition 2027 des propriétaires (lesquels pourront répercutés le montant à leurs locataires.)



2024
FIN DE L'ENQUÊTE
[BAC MARRON NON PUCÉ,
BAC NON COLLECTÉ,
CONTACTEZ-NOUS]

2025
PHASE DE
COMPTAGE
À BLANC

2026
DÉBUT DU
COMPTAGE RÉEL
[FACTURÉ EN 2027]

2027
JANVIER
TRANSMISSION
DES DONNEES
AUX IMPÔTS

OCTOBRE
PAIEMENT DE
LA TEOMi DANS
LA TAXE FONCIÈRE

